CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE pour accroissement d'activité

ENTRE LES SOUSSIGNES:

L'entreprise :
Numéro Siret :
Code Naf : 47.22Z - B
dont le siège social est situé
représentée par Monsieur
agissant en qualité de :

D'UNE PART,

ET

Monsieur demeurant

né(e) le :

de nationalité :Française

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE I: MOTIF

Monsieurest engagé par la...... en vue de l'aider à faire face à un accroissement temporaire d'activité découlant d'une période de pointe liée aux fêtes.

ARTICLE II : EMPLOI OCCUPE (exemple)

Monsieurest employé(e) en qualité de Boucher Préparateur Qualifié suivant le coefficient hiérarchique Niveau III Echelon A prévu par la convention collective nationale de la Boucherie, Boucherie-charcuterie, Boucherie Hippophagique, Triperie, Commerce de Volailles et Gibiers.

Il aura pour mission la transformation des carcasses de leur état initial de gros morceaux de coupe jusqu' à leur présentation en morceaux de détail.

ARTICLE III: DUREE

Le présent contrat prend effet leà ... heures et prendra fin de plein droit et sans formalité le

ARTICLE IV: PERIODE D'ESSAI

Si période d'essai – 1 semaine

Le contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de....., au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans indemnité.

Si période d'essai 1 semaine ou +

Durant cette période d'essai, l'entreprise pourra mettre fin au contrat sans indemnité, en respectant un délai de prévenance : de 24 heures si le durée de présence dans l'entreprise est inférieur à 8 jours ; de 48 heures de 8 jours à 1 mois de présence dans l'entreprise ; de 2 semaines après 1 mois de présence dans l'entreprise ; d'un mois après 3 mois de présence dans l'entreprise.

ARTICLE V: LIEU DE TRAVAIL

Le lieu de travail est situé à

ARTICLE VI : DUREE DU TRAVAIL (exemple)

Les horaires seront les suivants :

- Le jeudi de 9 H à 12 H, de 15 H à 18 H 30 - Le vendredi de 8 H à 12 H, de 15 H à 19 H - Le samedi de 8 H à 12 H, de 15 H à 19 H

ARTICLE VII: REMUNERATION (exemple)

En contrepartie de ses fonctions, Monsieur Courbet percevra un salaire horaire de (montant) €, soit un salaire mensuel de (montant) pour l'horaire moyen de (nombre) heures par semaine pratiqué dans l'entreprise. Elle lui sera versée à la fin de chaque mois civil.

ARTICLE VIII: INDEMNITE DE FIN DE CONTRAT

A la cessation de ses fonctions dans l'entreprise, Monsieur percevra une indemnité de fin de contrat aux conditions et taux fixés par le code du travail.

ARTICLE IX: RETRAITE COMPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE

Monsieur sera affilié auprès des caisses de retraite et de prévoyance suivantes :

Novalis Taiboult 6 rue Bouchardon 75495 paris cedex 10

APGIS Prévoyance BP 2142 Toulon cedex

ARTICLE X: CONVENTION COLLECTIVE

Pour toutes les dispositions non prévues par les présentes, les parties déclarent se référer à la convention collective nationale de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Boucherie Hippophagique, Triperie, Commerce de Volailles et Gibiers applicable à l'entreprise

ARTICLE XI: RUPTURE ANTICIPEE POUR FAUTE GRAVE OU FORCE MAJEURE

Chacune des parties se réserve mutuellement le droit de mettre fin au contrat immédiatement en cas de faute grave de l'autre partie ou de force majeure.

Fait en double exemplaire,
A
Le

(Signatures de l'employeur et du salarié précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé")

ATTENTION : Les pages du contrat doivent être paraphées par l'employeur et le salarié.

CDD pour remplacement d'un salarié absent

Entre les soussignés,
Entreprise (nom et adresse):
Etablissement:
N° SIRET:
Intitulé de la convention collective applicable:
Représentée par M agissant en qualité de
d'une part, et
Salarié (nom, prénom, adresse): M
NIR (N° SS):
Qualification retenue pour la mission:
d'autre part.
Il a été convenu et arrêté ce qui suit:
L'entreprise engage par contrat à durée déterminée, et sous réserve des résultats de la visite médicale
d'embauche, le salarié, lequel se déclare libre de tout engagement incompatible avec le présent contrat. 1. Définition de la mission
Désignation du poste:
Tâches à effectuer:
Lieu de travail:
Horaires de travail:
Durée hebdomadaire de travail:
(Option) Heures supplémentaires
Le salarié pourra être amené à faire des heures supplémentaires selon les conditions
légales et conventionnelles en vigueur.
Installations collectives:
Si le poste fait partie de la liste des postes à risques particuliers, faire figurer la clause suivante:
Poste à risque particulier entraînant une formation renforcée
Le poste figurant sur la liste, prévue en application de l'article L. 4141-2 du Code du Travail, des postes
présentant des risques particuliers, le salarié bénéficiera d'une formation renforcée à la sécurité, d'un
accueil ainsi que d'une information adaptés. 2. Motif du recours au CDD et justification
Ce contrat à durée déterminée est conclu pour le remplacement d'un salarié absent.
Justification précise : remplacement de Mdont la qualification est (mention
absolument obligatoire), absent pour cause de (facultatif)
3. Dates, durées et terme du contrat
Vacances scolaires ou universitaires (si vous embauchez un jeune pendant la stricte période des
vacances scolaires ou universitaires)
Il est précisé ici que le contrat est conclu pour une période comprise dans les vacances scolaires ou
universitaires du salarié.
Date de début:

Le contrat est conclu à terme précis.
Date de fin du contrat:, soit jours.
Mention facultative mais recommandée: Il pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions
prévues à l'article L. 1243-13 du Code du Travail, qui donnera lieu à un avenant soumis au salarié avant
la fin du contrat initial.
Contrats conclus à terme incertain (durée minimale)
Le contrat est conclu à terme incertain, pour une durée minimale de jours, soit jusqu'au
Pendant cette période, il ne pourra être rompu. Après cette date, il se prolongera jusqu'à la réalisation de
l'objet pour lequel il a été conclu, en l'occurrence le retour du salarié remplacé.
En cas de remplacement, il est vivement recommandé de préciser au contrat s'il est conclu uniquement
pour la durée de l'évènement ou pour toute la durée de l'absence.
Il est précisé ici que le contrat ne porte que sur le seul motif initial de l'absence / sur toute la durée de
l'absence.
Pour assurer la bonne transmission des informations, le présent contrat pourra être prolongé au maximum jusqu'au surlendemain du retour du salarié remplacé.
Période d'essai
Le contrat est assorti d'une période d'essai de jours, soit jusqu'au inclus, période pendant
laquelle il pourra être rompu, sans indemnité, par chacune des parties.
Attention si vous interrompez le contrat pendant la période d'essai: un délai de prévenance est
désormais obligatoire si la période d'essai du CDD était d'au moins 8 jours (ce qui est en principe le cas
d'un CDD d'au moins 8 semaines). Il est de 24 heures si le salarié est resté moins de 8 jours, 48 heures,
s'il est resté entre 8 jours et un mois . 4. Rémunération
Indiquer toutes les composantes de la rémunération, y compris les accessoires du salaire.
Salaire brut: € par (heure, mois, etc.)
Niveau, échelon, coefficient, statut: (facultatif)
Accessoires de salaire:
Indemnité de fin de contrat (sauf pour un jeune pendant la stricte période de ses vacances scolaires
ou universitaires).
A l'issue de son contrat, le salarié bénéficiera d'une Indemnité de Fin de Contrat, dans les dispositions
fixées à l'article L. 1243-8 du Code du Travail, au taux de 10% de la rémunération brute. (Sauf
dispositions conventionnelles ou accord collectif de branche étendu prévoyant un taux différent) 5. Organismes
Caisse de retraite complémentaire: (Nom et adresse)
Organisme de prévoyance: (Si vous en avez un, indiquez le nom et l'adresse)
Organisme de sécurité sociale: Agence de:
Fait en double exemplaire à, le,
Pour l'entreprise, M (signature) Le salarié, M.
(signature)
. Faites signer ce contrat dans les deux jours!

Contrats conclus à terme précis

4

CONTRAT DE TRAVAIL À DUREE INDÉTERMINÉE

Ayant tous pouvoirs à l'ef D'une part, Et Monsieur N° de sécurité sociale Demeurant à				
Agissant en qualité de : _ Ayant tous pouvoirs à l'ef D'une part, Et Monsieur N° de sécurité sociale Demeurant à				
Ayant tous pouvoirs à l'ef D'une part, Et Monsieur N° de sécurité sociale Demeurant à				
D'une part, Et Monsieur N° de sécurité sociale Demeurant à				
Et Monsieur N° de sécurité sociale Demeurant à	fet des présen	ites.		
Et Monsieur N° de sécurité sociale Demeurant à				
N° de sécurité sociale Demeurant à				
Demeurant à De nationalité				
De nationalité				
Bo nationalite				
D'une part,				
II a été convenu ce qui su	uit :			
Article 1 - Engagement				
		qui se déclare libre d	e tout engagement, est eng	agé, sous réserve des résultats d
la visite médicale d'emba	uche.			
		ositions de la convention co de Volailles et Gibiers (IDC		oucherie - Charcuterie, Boucherie
Article 2 – Durée du Co	ntrat – Périod	e d'essai		
		durée indéterminée à com ndra définitif qu'à l'issu d'u	pter du ne période d'essai d'un moi	s pour un salarié.
		être rompu par l'une ou l'a s L.1221-25 et L.1221-26		sous réserve de respecter les
	vu aux articics	1 L. 122 1-20 Ct L. 122 1-20	da oode da travall.	
Article 3 – Fonction				
Monsieur	6	est engagé en qualité de _		
Au Niveauéchelor	n à temps	s complet.		
En sa qualité de			sera chargé de : (décri	re les fonctions)
Article 4 – Horaire de Ti L'horaire de travail est ce		orie professionnelle à lequ	el il appartient soit :	
				A
Lundi	D.	<u>Matin</u>		Après Midi
Lundi	De	<u>à</u>	De	<u>à</u>
Mardi	De	à	De	à
Mercredi	De	à	De	à
	De	à	De	à
Jeudi	De	7		•
Jeudi Vendredi		а	De	
	De	<u> </u>	De De	à

Article 7 – Préavis

durée indéterminée.

Article 8 – Congés payés

Monsieur	bénéficiera des congés payés institués en faveur des salariés de l'entreprise actuellement jours par an. La période de ces congés est déterminée par accord
soit	actuellement jours par an. La période de ces congés est déterminée par accord
entre la direction et Monsieur	compte tenu des nécessités du service.
Article 9 - Conditions d'exécution	n du contrat
Monsieurdonnées et à respecter une stricte	s'engage à observer les instructions et consignes particulières de travail qui lui seront obligation de discrétion sur tout ce qui concerne l'activité de l'entreprise.
Monsieur engagement qui pourraient interve	devra faire connaître à l'entreprise sans délai toutes modifications postérieures à son nir dans son état civil, sa situation de famille, son adresse.
Le Présent contrat est établi en do	uble exemplaires dont l'un devra être retourné à l'entreprise dans les délais les plus brefs.
Article 10 – règles d'hygiène et d	le sécurité
prescriptions de son employeur po	devra impérativement suivre les consignes d'hygiène et de at de travail. En cela notamment, il devra suivre et respecter rigoureusement les demande et ur ce qui est des vêtements de travail, chaussures, gants et équipements nécessaires, et de ée au respect des normes d'hygiène et de sécurité.
Article 11 – Retraite complémen	taire et Prévoyance
Monsieur	sera affilié auprès des caisses de retraite et de prévoyance suivantes :
PARUNION 6. rue Bouchardon 7 APGIS Prévoyance : BP 2142 – 8	
Monsieur accep ainsi qu'à tous autres qui pourraier	te que soit prélevées sur sa rémunération les cotisations salariales afférentes à ces régimes nt éventuellement leur être substitués ou ajouté à l'avenir.
Fait à	
Le	
(mettre la mention lu et approuvée	et bon pour accord